



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BO Bulletin Officiel

n° 4  
2026

---

Bulletin officiel n° 4 du 22 janvier 2026

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2026/Hebdo4>

## Sommaire

### Informations générales

#### Conseils, comités, commissions

Désignation des membres des commissions spéciales consultatives du personnel enseignant de théologie – Modification

→ [Arrêté du 31-12-2025](#) - NOR : ESRH2600029A

#### Conseils, comités, commissions

Désignation des membres nommés au Conseil national des universités – Modification

→ [Arrêté du 08-01-2026](#) - NOR : ESRH2600695A

## Conseils, comités, commissions

### Désignation des membres des commissions spéciales consultatives du personnel enseignant de théologie – Modification

NOR : ESRH2600029A

→ Arrêté du 31-12-2025

MESRE – DGRH A2-1

---

Vu décret n° 85-1200 du 13-11-1985 ; arrêté du 13-11-2023

---

**Article 1** – L'arrêté du 13 novembre 2023 susvisé relatif à la désignation des membres des commissions spéciales consultatives du personnel enseignant de théologie est ainsi modifié :

1° À l'article 3, les mots « maître de conférences » sont remplacés par le mot : « professeur ».

2° À l'article 4, supprimer :

Paul Clavier, professeur à l'université de Lorraine.

3° À l'article 5,

— supprimer :

Claire Placial, maître de conférences à l'université de Lorraine.

— ajouter :

Anne Jusseaume, maître de conférences à l'université d'Artois ;

Caroline Muller, maître de conférences à l'université de Rennes 2.

4° À l'article 7, supprimer :

Gabriella Aragione, maître de conférences à l'université de Strasbourg.

**Article 2** – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 31 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines,

Christophe Gehin

## Conseils, comités, commissions

### Désignation des membres nommés au Conseil national des universités – Modification

NOR : ESRH2600695A

→ Arrêté du 8-1-2026

MESRE – DGRH A2-1

---

Vu décret n° 92-70 du 16-1-1992 modifié ; arrêté du 19-3-2010 ; arrêté du 13-11-2023 ; arrêté du 16-1-2024 modifiant arrêté du 13-11-2023 ; arrêté du 3-12-2024 modifiant arrêté du 13-11-2023

---

**Article 1** – L'annexe I de l'arrêté du 13 novembre 2023 susvisé relative à la nomination des membres titulaires du collège des professeurs du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 04 :

Gilles Dorransoro est remplacé par Jean-Gabriel Contamin.

Section 11 :

Madelena Gonzalez est remplacée par Laure Gardelle.

Section 17 :

Delphine Antoine-Mahut est remplacée par Isabelle Delpla.

Section 18 :

Marie-Noëlle Semet est remplacée par Antonella Tufano.

Section 20 :

Nicolas Adell est remplacé par Monica Heintz.

Section 25 :

Sylvie Monniaux est remplacée par Pascal Boyer.

Section 69 :

Mathieu Beraneck est remplacé par Marieke Longcamp.

Section 70 :

Isabelle Kermen est remplacée par Julien Masson.

**Article 2** – L'annexe II du même arrêté relative à la nomination des membres titulaires du collège des maîtres de conférences du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 02 :

Manuel Chastagnaret est remplacé par Alexis Fourmont.

Section 05 :

Alexandre Mayol est remplacé par Mathieu Sanch-Maritan.

Section 06 :

Caroline Tahar est remplacée par Benjamin Benoit.

Section 07 :

Ksenija Djordjevic-Leonard est remplacée par Caroline Bogliotti.

Section 10 :

Véronique Lochert est remplacée par Pierre Leroux.

Section 11 :

Juliette Utard est remplacée par Nada Afiouni.

Section 16 :

Olivier Vecho est remplacé par Alix Seigneuric.

Section 19 :

Claire Piluso est remplacée par Elsa Martin.

Section 21 :

Cyril Courier est remplacé par Maia Pomadere.

Stéphanie Wyler est remplacée par Nicolas Monteix.

Section 22 :

Emilien Ruiz est remplacé par Anna Trespeuch-Berthelot.

Anne Jollet est remplacée par Etienne Faugier.

Section 23 :

Fabrizio Maccaglia est remplacé par Mark Bailoni.

Section 27 :

Erik Martin-Dorel est remplacé par Angeliki Kritikakou.

Angeliki Kritikakou est remplacée par Laura Fontanella.

Section 28 :

Jean-François Boudet est remplacé par Maria Inès Amanti.

Section 31 :

Gilles Bedoux est remplacé par Éric Renault.

Section 64 :

Véronique Arluison est remplacée par Valérie Nicolas.

Section 65 :

Hicham El Alaoui est remplacé par Fabien Chevalier.

Section 67 :

Éric Lucot est remplacé par Julien Azuara.

Section 69 :

Fabien D'hondt est remplacé par Isabelle Bardou.

Frédérique Rene est remplacée par Cédric Zimmer.

Section 71 :

Marie-Hélène Hermand est remplacée par Julien Hage.

Section 74 :

Fabrice Verduyssen est remplacé par Valerie Bougault.

**Article 3** – L'annexe III du même arrêté relative à la nomination des membres suppléants du collège des professeurs du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 04 :

Jean-Gabriel Contamin est remplacé par Marion Paoletti.

Section 07 :

Pascale Delormas est remplacée par Aurore Promonet-Therese.

Fabio Montermini est remplacé par Olivier Bonami.

Section 11 :

Laure Gardelle est remplacée par Éric Athenot

Delphine Letort est remplacée par Myriam-Isabelle Ducrocq.

Section 15 :

Claire Dodane est remplacée par Nicolas Mollard.

Section 16 :

Isabelle Olry-Louis est remplacée par Françoise Morange-Majoux.

Section 17 :

Isabelle Delpla est remplacée par Katia Genel.

Section 18 :

Antonella Tufano est remplacée par Giusy Pisano.

Section 20 :

Monica Heintz est remplacée par Bianca Botea.

Section 23 :

Isabelle Sourbes-Verger est remplacée par Emmanuel Jaurand.

Section 25 :

Pascal Boyer est remplacé par Luc Hillairet.

Section 27 :

Sylvie Gibet est remplacée par Alix Munier-Kordon.

Section 28 :

Frédéric Caupin est ajouté.

Section 29 :

Djamel Boumediene est ajouté.

Section 31 :

Nadine Millot est remplacée par Gilles Bedoux.

Section 33 :

Jean-François Pierson est remplacé par Anthony Szymczyk.

Section 34 :

Cécile Gry est remplacée par Aziz Ziad.

Section 60 :

Gilles Dessein est remplacé par Luminita Danaila.

Section 61 :

Sébastien Pillement est remplacé par Kevin Martin.

Su Ruan est remplacée par Luce Morin.

Section 65 :

Mathieu Hautefeuille est remplacé par Hélène Talarmin.

Section 68 :

Anne-Marie Revol-Junelles est supprimée.

Section 69 :

Marieke Longcamp est remplacée par Philippe Boulinguez.

Section 70 :

Julien Masson est remplacé par Caroline Chauvigne.

**Article 4** – L'annexe IV du même arrêté relative à la nomination des membres suppléants du collège des maîtres de conférences du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 02 :

Alexis Fourmont est remplacé par Karl-Henri Voizard.

Section 04 :

Nicolas Kaciaf est remplacé par Karim Fertikh.

Section 05 :

Mathieu Sanch-Maritan est remplacé par Clément Mathonnat.

Section 06 :

Gauthier Casteran est remplacé par Anne-Laurence Lafont-Kaestner.

Benjamin Benoit est remplacé par Nesrine Bentemessek-Kahia.

Section 07 :

Véronique Boiron est remplacée par Isabelle Cros.

Section 08 :

Dimitri Kasprzyk est remplacé par Arnaud Perrot.

Section 10 :

Pierre Leroux est remplacé par Philippe Postel.

Section 11 :

Nada Afiouni est remplacée par Pascale Manoïlov.

Section 14 :

Audrey Louyer est supprimée.

Section 16 :

Nicolas Gillet est remplacé par Antoine Bonnemain.

Alix Seigneuric est remplacée par Thomas Lepoutre.

Section 18 :

Cécile Prevost est remplacée par Shirley Niclais.

Section 19 :

Elsa Martin est supprimée.

Section 21 :

Maïa Pomadere est remplacée par Vincent Corriol.

Nicolas Monteix est remplacé par Marie-Hélène Delavaux-Roux.

Section 22 :

Anna Trespeuch-Berthelot est remplacée par Émilie Roffidal.

Jérémy Michot est supprimé.

Etienne Faugier est supprimé.

Section 23 :

Marion Charbonneau est remplacée Mélanie Gambino.

Mark Bailoni est remplacé par Matthieu Vignal.

Section 25 :

Hélène Eynard-Bontemps est remplacée par Léa Blanc-Centi.

Section 26 :

Maxime Ingremeau est remplacé par Simona Mancini.

Section 27 :

Thi Thuong Huyen Nguyen est remplacée par Dorian Petit.

Angeliki Kritikakou est remplacée par Claudia Marinica.

Section 28 :

Maria Bélen Hernandez Illera est remplacée par Anne-Laure Baudrion-Beal.

Maria Inès Amanti est supprimée.

Section 29 :

Sébastien Renaux-Petel est remplacé par Julien Larena.

Section 33 :

Patrick Rozier est remplacé par François Rault.

Section 60 :

Nawfal Blal est remplacé par Thomas Castelain.

Section 61 :

Antoneta Bratcu est remplacée par Florentina Nicolau.

Section 62 :

Alan Keromnes est remplacé par Yassine Rouizi.

Nathalie Monnier est supprimée.

Section 64 :

Valérie Nicolas est remplacée par Stéphane Teletchea.

Section 65 :

Fabien Chevalier est remplacé par Philippe Naveilhan.

Section 67 :

Luis Felipe Artigas Pereira est remplacé par Thomas Lerch.

Julien Azuara est remplacé par Karine Monceau.

Section 69 :

Isabelle Bardou est remplacée par Quentin Lenoble.

Cédric Zimmer est remplacé par Laure Verret.

Section 71 :

Jean-Christophe Sevin est ajouté.

Sébastien Broca est remplacé par Emmanuel Marty.  
Julien Hage est remplacé par Karel Soumagnac-Colin.

Section 74 :

Valérie Bougault est remplacée par Pascale Chavet.

**Article 5** – Les annexes ainsi modifiées prévues aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté du 13 novembre 2023 susvisé sont publiées sur le portail Galaxie (<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cnu.html>) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

**Article 6** – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 8 janvier 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,  
Le directeur général des ressources humaines,  
Christophe Gehin